

## BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

connaissances et capacités exigibles pour le B2i en vigueur à compter de la rentrée scolaire de l'année 2006-2007

p. 1/3

Extraits du BOEN n° 29 du 20 juillet 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601490A.htm>

	<b>B2i ÉCOLE</b>	<b>B2i COLLÈGE</b>	<b>B2i LYCÉE</b>
<b>Orientations pédagogiques</b>	<p>Les compétences à acquérir pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication résultent d'une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mobiliser dans des situations concrètes.</p> <p>Les connaissances, capacités et attitudes ci-après sont donc un fondement pour la mise en œuvre de ces compétences.</p> <p>Les contenus sont organisés en cinq domaines communs aux trois niveaux.</p>		
<b>Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail</b>			
<b>Connaissances principales</b>	Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.		Un environnement informatique permet grâce à des logiciels d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.
	Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.		
<b>Objectif</b>	Maîtriser les fonctions de base.	Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau.	Gérer son espace de travail dans un environnement en réseau.
<b>Capacités</b> L'élève doit être capable de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier la fonction des différents éléments composant l'environnement informatique ;</li> <li>- démarrer et arrêter les équipements et les logiciels ;</li> <li>- utiliser des dispositifs de pointage et de saisie (souris, clavier, stylet...) ;</li> <li>- se déplacer dans une arborescence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser, gérer un espace de stockage à disposition ;</li> <li>- utiliser les périphériques à disposition ;</li> <li>- utiliser les logiciels et les services à disposition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser son espace de travail ;</li> <li>- être autonome dans l'usage des services et des outils ;</li> <li>- être responsable vis à vis des services et outils et conscient des coûts d'usage.</li> </ul>
<b>Domaine 2 : Adopter une attitude responsable</b>			
<b>Connaissances principales</b>	<p>Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC.</p> <p>La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.</p>		
<b>Objectif</b>	Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.	Être un utilisateur averti des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.	Être un utilisateur impliqué dans le respect des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.
<b>Capacités</b> L'élève doit être capable de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appliquer les règles élémentaires d'usage de l'informatique et de l'internet ;</li> <li>- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;</li> <li>- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique ;</li> <li>- protéger sa personne et ses données ;</li> <li>- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;</li> <li>- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à l'informatique et à l'internet ;</li> <li>- protéger sa personne et ses données ;</li> <li>- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;</li> <li>- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.</li> </ul>

## BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

connaissances et capacités exigibles pour le B2i en vigueur à compter de la rentrée scolaire de l'année 2006-2007

p. 2/3

Extraits du BOEN n° 29 du 20 juillet 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601490A.htm>

<b>Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données</b>			
<b>Connaissances principales</b>	L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements.		
<b>Objectif</b>	Écrire un document numérique.	Composer un document numérique.	Concevoir, réaliser et publier des documents numériques.
<b>Capacités</b> L'élève doit être capable de :	L'élève doit être capable de : - créer, produire un document numérique et le modifier ; - organiser dans un même document des médias différents (texte, image ou son), issus d'une bibliothèque ou de sa propre composition.	L'élève doit être capable de : - saisir et mettre en page un texte ; - traiter une image, un son ou une vidéo ; - organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination ; - différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle.	L'élève doit être capable de : - concevoir des documents numériques en choisissant le logiciel, le service ou le matériel adapté ; - exploiter des données ou des documents numériques ; - coopérer à la réalisation collective d'un document ; - modifier un ou plusieurs paramètres d'une situation simulée ou modélisée.
<b>Domaine 4 : S'informer, se documenter</b>			
<b>Connaissances principales</b>	Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.		
<b>Objectif</b>	Lire un document numérique. Chercher des informations par voie électronique. Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet.	Chercher et sélectionner des informations pertinentes, en prenant en compte les richesses et les limites des ressources de l'internet, pour répondre à une demande.	Construire une démarche de recherche autonome en prenant en compte les possibilités et les limites des ressources disponibles sur les réseaux.
<b>Capacités</b> L'élève doit être capable de :	- consulter un document à l'écran ; - identifier et trier des informations dans un document ; - utiliser les fonctions de base d'un navigateur ; - effectuer une recherche simple.	- consulter des bases documentaires en mode simple (plein texte) ; - identifier, trier et évaluer des ressources ; - chercher et sélectionner l'information demandée.	- consulter des bases documentaires en mode expert ou avancé ; - choisir et consulter des ressources ; - identifier, trier et évaluer les informations.
<b>Domaine 5 : Communiquer, échanger</b>			
<b>Connaissances principales</b>	Des outils de communication numérique permettent des échanges en mode direct ou en mode différé.	Il existe des outils de communication permettant des échanges en mode direct ou en mode différé.	
<b>Objectif</b>	Échanger avec les technologies de l'information et de la communication.	Communiquer, échanger et publier avec les technologies de l'information et de la communication.	Communiquer, échanger et publier avec les technologies de l'information et de la communication de façon autonome.
<b>Capacités</b>	- envoyer et recevoir un message, un	- écrire, envoyer, diffuser, publier ;	- produire et diffuser un message ou un

## BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

connaissances et capacités exigibles pour le B2i en vigueur à compter de la rentrée scolaire de l'année 2006-2007

p. 3/3

Extraits du BOEN n° 29 du 20 juillet 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601490A.htm>

L'élève doit être capable de :	commentaire ; - découvrir différentes situations de communication en mode direct ou différé.	- recevoir un message, un commentaire y compris avec pièces jointes ; - exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé.	commentaire en choisissant le mode de communication, privé ou public en mode direct ou différé, selon l'information à diffuser ; - recevoir un message y compris avec pièces jointes ou un commentaire.
<b>Modalités d'évaluation</b>	L'évaluation des compétences du brevet informatique et internet fait l'objet d'un travail régulier tout au long de la scolarité à chacun des niveaux		
	Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences.		
	La liste des connaissances, capacités et attitudes faisant l'objet d'une feuille de position élève sera publiée dans la circulaire de mise en œuvre de cet arrêté. Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et internet et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions.		